

# Assemblée générale des Nations Unies

## VINGT-DEUXIÈME SESSION : LES SIX PREMIÈRES SEMAINES

LES SIX PREMIÈRES semaines de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont vu se conclure la discussion générale au cours de laquelle les États membres expliquent leur position sur les questions importantes à l'ordre du jour de la session courante, et s'amorcer le travail des sept principales commissions qui font l'examen détaillé des diverses questions à l'ordre du jour. Au début de novembre, l'Assemblée a élu les cinq membres non-permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans : il s'agit de l'Algérie, du Sénégal, du Pakistan, de la Hongrie et du Paraguay.

### Première Commission

La Première Commission s'occupe des questions de paix et de sécurité et, cette année, comme par le passé, les questions de la non-prolifération des armes nucléaires, du désarmement et de la suspension des essais nucléaires sont inscrites à son ordre du jour. Le Traité régional sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, qui a été conclu récemment, figure aussi à l'ordre du jour de l'année courante. La question de la Corée et celle de l'élimination des bases militaires étrangères, deux sujets classiques qui offrent aux pays orientaux et occidentaux l'occasion d'échanges de propagande, sont inscrites à côté d'un nouveau sujet qui suscite beaucoup d'intérêt. Le nom complet de ce thème, inscrit par Malte, donne une idée de son étendue et de sa complexité : l'Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et du fond des océans ainsi que de leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité.

#### Utilisation pacifique du lit de la mer

Le débat sur cette question a débuté par un long discours de grande portée de la part de Malte, qui avait fait inscrire la question à l'ordre du jour. Le représentant de Malte a fait plusieurs recommandations importantes et a exhorté la Commission à envisager une résolution qui écarterait toute revendication de souveraineté nationale à l'égard du lit de la mer et du fond des océans jusqu'à ce qu'une définition précise du plateau continental soit formulée; en outre, cette résolution reconnaîtrait le fond des océans comme étant l'héritage commun de l'humanité et ne devant être exploité qu'à des fins pacifiques; elle accorderait un « traitement préférentiel » aux pays moins développés en ce qui touche la répartition du revenu provenant de l'exploitation du lit de la mer et elle créerait